

UNDT/2010/213, Jennings

Décisions du TANU ou du TCNU

La requérante affirme, entre autres, qu'elle a été harcelée et victime de discrimination et que son processus d'évaluation des performances n'était pas conforme aux procédures établies. UNDT a constaté que la décision de ne pas renouveler le contrat du demandeur était fondée sur des motifs légitimes et n'était pas vicié par des considérations ou des erreurs de procédure inappropriées. UNDT a cependant constaté qu'il y avait un retard déraisonnable dans le processus de réfutation. Bien que ce retard n'ait aucune incidence sur la légalité de la décision contestée, elle a provoqué une détresse émotionnelle au demandeur, pour lequel elle sera rémunérée. Résultat: l'intimé a été condamné à payer 6 000 USD comme compensation pour la détresse émotionnelle causée par le retard dans le processus de réfutation. Tous les autres plaidoyers ont été rejetés.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

La requérante, ancienne membre du personnel de la Division des achats du ministère de la gestion, conteste la décision de la séparer des services après la non-renouvellement de sa nomination à durée déterminée.

Principe(s) Juridique(s)

Demandes d'évaluation de la gestion: les demandes de révision administrative et d'évaluation de la gestion sont des premières étapes obligatoires du processus d'appel. Non-renouvellement basé sur le rendement: si l'administration décide de ne pas renouveler une nomination au motif de mauvaises performances, le tribunal doit vérifier si l'administration a respecté les procédures pertinentes et s'il y avait une base suffisante pour la décision. Si cette décision a été raisonnablement prise sur le matériel disponible et n'a été affectée par aucune question non pertinente significative ou l'omission d'une considération significativement pertinente ou par la

création d'une erreur ou de loi significative, il ne peut être considéré comme une violation des obligations contractuelles de l'organisation. Application de ST / AI / 2002/3 au personnel sur des contrats de moins d'un an: bien que l'administration ne soit pas tenue d'évaluer le rendement du personnel sur des nominations de moins d'un an en vertu des dispositions de ST / AI / 2002/3, une fois Les procédures sous ST / AI / 2002/3 sont déclenchées, elles doivent être suivies. Performances de performance: Dès que les défauts de performance sont identifiés, les mesures appropriées pour rectifier la situation doivent être prises, en consultation avec le membre du personnel. En conséquence, les mesures d'amélioration des performances peuvent être instituées en fonction de l'évaluation des performances en cours, y compris l'examen du milieu, et avant la finalisation du rapport E-PAS. Dispatch. Le rapport du panel de réfutation est placé sur le dossier du membre du personnel et la notation résultant du processus de réfutation ne peut être en appel.

Résultat

Jugement rendu en faveur du requérant en intégralité ou en partie

Applicants/Appellants

Jennings

Entité

Secrétariat de l'ONU

Numéros d'Affaires

UNDT/NY/2009/097

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

9 Déc 2010

Language of Judgment

Anglais

Français

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Non-renouvellement

Gestion de la performance

Évaluation des performances

Droit Applicable

Instructions Administratives

- ST/IA/2002/3

TCNU Règlement de procédure

- Article 28

TCNU Statut

- Article 2.1

Jugements Connexes

UNDT/2009/002

UNDT/2009/080

UNDT/2010/107

UNDT/2010/133

UNDT/2010/161

UNDT/2010/193

2010-UNAT-061